

Collecte du Numéro National Conséquences du point de vue RGPD



Webinar (jeudi 18/04/2024)

Jacques Folon
professeur de stratégie digitale à l'ICHEC
senior expert RGPD

jacques@rgpdfolder.eu www.folon.com

Opportunité d'un recours auprès de l'A.P.D. ?

l'Etat peut-il légitimement nous imposer

l'obligation de collecte du NN

(principe de proportionnalité, etc.) ?

Sécurité (1) :
Le NN doit-il être traité
comme une donnée 'sensible'
(comparable à info 'santé', orientation
philosophique,...) ?

Sécurité (2)

Certains canaux d'envoi des données NN par les donateurs sont-ils déconseillés car peu sûrs (NN transmis par email, sur virement bancaire, sur iPad des recruteurs en 'street fundraising',...) ?

Sécurité (3)

La conservation des NN plaide-t-elle en faveur
d'autres mesures de sécurité (IT,...)
plus contraignantes ?

Y a-t-il lieu de faire souscrire
par nos sous-traitants
un engagement additionnel
de précaution (sécurité,...) ?

RGPD : quels autres documents
devrons-nous mettre à jour :
 Registre des données,
Déclaration 'Vie privée', etc ?

Archivage des NN de donateurs devenus inactifs:
obligation de les supprimer
après combien d'années ?

La collecte et la gestion des NN
renforcent-t-elles les arguments
en faveur de la nomination d'un DPO ?

Bref rappel : quels sont, pour les assoc,
les critères décisifs
plaidant pour la création ou non
d'un poste 'Responsable DPO' ?

Le RGPD permet-il d'exploiter les données NN pour d'autres usages qu'uniquement l'obligation de les transmettre au SPF Finances :
(segmentation sur base de l'âge, vœux envoyés à la date d'anniversaire , etc.) ?

Un list-broker peut-il être propriétaire d'un fichier de donateurs (avec/sans le NN) sans qu'il ait lui-même reçu le consentement explicite des personnes concernées ?

Des déduplications de fichiers pourront-elles être réalisées (soit entre assoc., soit entre une assoc. et un list-broker) sur base du NN ?